

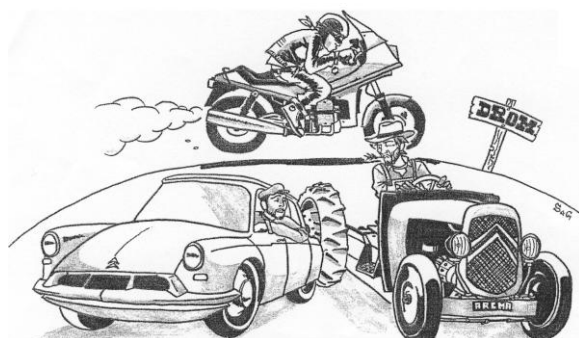
LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie

ANIMATION

Le **dimanche 29 avril**, de 6 H 00 à 18 H 00, se déroulera la 14^{ème} exposition/bourse d'échanges de l'A.R.C.M.A. (Association Revermontoise pour la Conservation des Mécaniques Anciennes). Les organisateurs ont choisi comme thème 2007

Les véhicules à moteur Citroën.



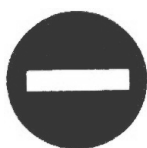
Le même jour, il y aura portes ouvertes chez les artistes, artisans et producteurs :

Anthony STEEL, *meubles d'art* (route des Dolines)

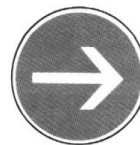
Margaret STEEL, *tableaux et peintures* (route des Dolines)

Christine BROCHIER, *cuir et fourrures* (rue de la Forge)

... ainsi qu'à la FROMAGERIE (rue de la Fruitière) !



La circulation et le stationnement, sur la place et ses abords, seront réservés exclusivement à cette manifestation. Un système de sens unique sera mis en place, route des Fours à Chaux, rue du Port Fleury, route des Dolines et chemin de la Charlette, avec stationnement unilatéral.



ELECTIONS

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. Trop d'habitants de notre planète sont privés de ce droit : par décence et par respect, il convient donc de l'utiliser. Sur 144 électeurs inscrits à Drom, 127 se sont présentés aux urnes dimanche 22 avril pour le 1^{er} tour des élections présidentielles, soit un **taux de participation de 88 %**. On pourrait souhaiter une mobilisation encore meilleure pour le 2^{ème} tour !

Il est rappelé que le bureau de vote est ouvert de 08 H 00 à 18 H 00.

La consultation suivante se déroulera les 10 et 17 juin aux mêmes horaires, il s'agira, là, d'élire le député de la 1^{ère} circonscription de l'Ain.



COMPTEURS EDF



Afin d'établir des factures d'après les consommations réelles, un relevé des compteurs électriques sera effectué le **jeudi 3 mai** par une société prestataire, pour le compte d'E.D.F.

Merci de faciliter l'accès des compteurs non accessibles de la voie publique.



COMPTE ADMINISTRATIF 2006

DEPENSES				RECETTES		
F O N C T I O N N E M E N T	011	Charges à caractère général	56 859,55	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	24 818,73
	012	Charges de personnel et frais assimilés	20 054,14	73	Impôts et taxes	39 350,00
	014	Atténuation de produits		74	Dotations, subventions, participations	64 056,22
	022	Dépenses imprévues				
	023	Virement à la section d'investissement				
	65	Autres charges de gestion courante	97 127,52	75	Autres produits de gestion courante	19 231,70
	66	Charges financières	1 169,56	76	Produits financiers	
	67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	562,53
	73	Reversements et restitutions	8 370,00		RECETTES DE L'EXERCICE	148 019,18
		TOTAL DEPENSES	183 580,77	002	<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>191 948,17</i>
				TOTAL RECETTES	339 967,35	
I N V E S T I S S E M E N T	16	Remboursement d'emprunts et de dettes	2 957,86			
	19	Différences sur réalisations d'immobilisations		021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations, fonds divers et réserves	1 676,00
	21	Immobilisations corporelles	27 946,62	13	Subventions d'investissement	39 813,48
	23	Immobilisations en cours	93 803,14	16	Dépôts et cautionnement reçus	730,00
	24	Immobilisations affectées				
		DEPENSES DE L'EXERCICE	124 707,62		RECETTES DE L'EXERCICE	42 219,48
		<i>Déficit antérieur reporté</i>				
	TOTAL DEPENSES	124 707,62				

Il apparaît donc un excédent global de 75 088,53 € (156 386,58 d'excédent de fonctionnement et 81 298,05 de déficit d'investissement)

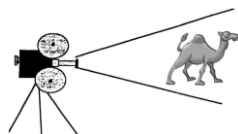
CINEMA

Lundi 7 mai : *Arthur et les Minimoys*

(Adultes : 3 €

Moins de 12 ans : 1,5 €)

Le 4 juin, *Michou d'Aubert*



DON DU SANG

La prochaine collecte de sang
aura lieu

le **lundi 21 mai** à **Jasseron**

de 08 H 00 à 10 H

00

et à **Meillonas**

de 11 H 00 à 13 H 00.



FINANCES COMMUNALES

Approuvés à l'unanimité le 23 mars dernier, les Comptes Administratifs de la Commune sont présentés ici sous forme simplifiée. Ils reflètent les résultats financiers de la collectivité pour l'année 2006.

Compte Administratif 2006

ASSAINISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Exploitation		Exploitation	
002 Déficit reporté		70 Prestation de services (redevance)	17 012,45
006 Virement à la section d'investissement		74 Subventions d'exploitation	75 000,00
011 Achats	3 343,78	77 Produits exceptionnels	13 910,49
65 Charges de gestion courante	4 496,60		
66 Charges financières	8 505,21		
68 Dotations amortissement	23 006,22		
TOTAL	39 351,81	TOTAL	105 922,94
Investissement		002 Excédent antérieur	3 777,97
13 Amortissement	13 843,39	Investissement	
16 Emprunts et dettes	11 899,63	021 Virement de la section de fonctionnement	
21 Immobilisations corporelles		10 F.C.T.V.A.	60 486,00
23 Immobilisations en cours		13 Subventions investissement	
		16 Emprunts et dettes	
		28 Amortissement	23 006,22
TOTAL	25 743,02	TOTAL	83 492,22
001 Déficit antérieur	177 869,36		

Ci-contre, le **Compte Administratif Principal** est soldé avec un **excédent global de 75 088,53 €**. Un premier abondement de 75 000,00 € a été effectué du budget principal au budget assainissement. Le **Compte Administratif pour l'Assainissement** (ci-dessus) présente alors maintenant un excédent de fonctionnement de 70 349,10 € et un déficit d'investissement de 120 120,16 € ; soit un **déficit global de 49 771,06 €** (il était de 174 091 € en 2005, et de 324 061 €). Des opérations étant encore en cours sur les exercices 2006 et 2007 (sur le budget assainissement), il est plus prudent d'attendre leur dénouement pour tendre à une situation plus équilibrée de chacun de ces deux budgets.



Le budget annexe pour les logements du presbytère ne compte, en 2006, que quelques opérations (versements de subventions, régularisations de retenues de garantie, rétrocession de T.V.A.). Il se solde par un **déficit global de 8 543,40 €**. Ouvert en 2004 pour les besoins de cette opération, il devrait être supprimé en 2007.

Au 31 décembre 2006, la situation globale de la commune (sur les trois budgets) présente ainsi un **excédent de 16 774,07 €**. Ce montant est dû à un investissement non terminé sur 2006 (l'abri du dégrilleur de la station d'épuration).

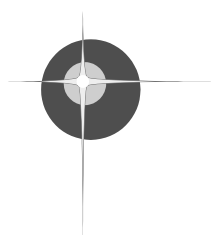
TAXES LOCALES

Après une première modification en 2006, les taux des taxes locales ont été révisés pour les mêmes raisons (voir *Le Petit Dromadaire* N° 55, de mars 2006). Il s'agit, en effet, de tenter d'enrayer la disparition progressive d'une dotation de l'Etat (la « DNP », dotation nationale de péréquation), consentie à la commune en fonction de son effort fiscal (comparé à une moyenne nationale). La dégradation de ce critère local pénalise de plus en plus fortement notre collectivité puisque la DNP de Drom est passée de 3 909 € en 2002 à 569 € en 2006. Il est espéré qu'une réévaluation progressive des taxes locales puisse, à moyen terme, atténuer l'érosion de nos recettes.

La modification décidée pour 2007 ne porte que sur la taxe d'habitation et celle sur le foncier bâti ; à bases égales, elle représente, pour la commune, un produit supplémentaire de 962 € et, pour les contribuables, un effort supplémentaire moyen de 5,07 € par habitant.

Taxes	Taux 2006	Taux 2007
Habitation	8,42 %	8,76 %
Foncier Bâti	11,52 %	11,98 %
Foncier Non Bâti	47,53 %	47,53 %

CIMETIERE



Au cimetière, le « Jardin des Urnes » a été équipé de cases permettant d'accueillir, chacune, jusqu'à 5 urnes, tout en permettant une décoration florale et un minimum de personnalisation. A cette occasion, une uniformisation des conditions a été décidée pour ce qui concerne les tarifs et les durées des concessions.

Nouveaux tarifs des concessions

Type de concession \ Durée	15 ans	30 ans	50 ans
Tombes traditionnelles	50 €	80 €	200 €
Jardin des Urnes	50 €	80 €	200 €

Débutée en octobre 2003, l'enquête pour rechercher les titulaires de concessions non répertoriés a permis de procéder à des travaux de réorganisation et d'amélioration. Trois tombes sont encore concernées : tous renseignements sont toujours les bienvenus pour décider des procédures à appliquer pour le suivi de ces emplacements.

SALLE DES FETES

La salle des fêtes aussi a fait ses comptes et décidé de revoir ses tarifs :

Locataire	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la C.C.T.E.R.	21 €	38 €	64 €
Particulier de Drom	38 €	91 €	145 €
Autre	57 €	148 €	236 €

GRANDES MANOEUVRES



Les stages feux de forêts organisés en 2007 par le S.D.I.S. de l'Ain (Service départemental d'Incendie et de Secours) ont déjà débuté sur Drom et plusieurs autres communes du Revermont. Les prochains sont programmés **du 30 mai au 1^{er} juin, du 18 au 21 juin, du 11 au 15 septembre et du 24 au 27 septembre**. Ces manœuvres entraînent des déplacements de véhicules (2 véhicules légers et 4 poids lourds tous terrains) et certaines se déroulent de nuit.

LES COMPTES DE TRITOUT

Tritout vient de rendre son rapport 2006 sur la collecte et le traitement des déchets de la CCTER (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) ; en voici une très brève synthèse (les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 2005) :

Bilan 2006	Poids total	Coût total	Coût à la tonne	Kg par hab.	Coût par hab.
1 Collecte hebdomadaire	1 727 tonnes (1 610)	240 190 € (219 262)	139,05 € (136,18)	215,92 (201,25)	30,02 € (27,71)
23 Points Apport Volontaire	536 tonnes (537)	25 577 € (20 848)	47,76 € (38,82)	66,95 (67,13)	3,20 € (2,61)
2 Déchetteries*	2 305 tonnes (2 164)	126 312 € (111 087)	54,80 € (51,35)	209,54 (196,73)	15,79 € (13,89)
TOTAL	4 568 tonnes (4 310)	391 169 € (351 197)		492,41 (465,10)	49,01 € (43,90)

Il est donc constaté une évolution des tonnages (supérieure à l'évolution de la population), et une baisse de l'effort et de la qualité du tri des déchets. Le taux de collecte sélective (déchets revalorisés *PAV*/tonnage total) à diminué de 12,46 % à 11,72 %.



Les déchets non revalorisables collectés par la communauté de communes sont ensuite traités par Organom. Le coût de ce service tient compte de plusieurs critères, dont un système de bonification pour les collectivités adhérentes qui obtiennent les meilleurs résultats en matière de tri des déchets. Jusqu'à maintenant, la CCTER faisait partie de celles-là, ce qui expliquait –en partie- le coût maîtrisé répercuté aux usagers par le biais de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). **La dégradation des résultats nous fait perdre cette bonification qui se voit même remplacée par une majoration.** Le taux de la taxe est donc revu à la hausse pour 2007 en passant de 8,20 à 8,65 %. Rappelons qu'avec un coût total de 500 000 € pour nos 12 communes, ce poste est le deuxième, juste après la voirie, dans le budget de la C.C.T.E.R.

Cette conséquence est d'autant plus désolante qu'une partie de la population fait les efforts nécessaires pour produire moins de déchets et les trier au maximum ; c'est donc le comportement irresponsable de certains qui se répercute sur la facture de tous.



Rappel : les conteneurs du Point d'Apport Volontaire, à côté de la station d'épuration sont destinés à recevoir le **verre** (*conteneur vert*), le **papier** (journaux, magazines, prospectus ; *conteneur bleu*), et **certaines emballages uniquement** -flacons plastique, briques alimentaires, cartonnets, boîtes métalliques : boîtes de conserve, canettes de boisson- (*conteneur gris*). Les autres déchets, cartons, cagettes, pots, sacs ou films plastique, ne sont pas à mettre dans les conteneurs, ni à abandonner à côté (*ce qui est passible de poursuites*). Il semblerait toujours que des usagers ne sachent pas lire ou interpréter les dessins en guise d'explication.

Merci de leur expliquer si vous avez lu ces quelques recommandations jusqu'au bout . . .

NUISANCES SONORES



Une fois de plus, l'arrivée des beaux jours et des travaux de printemps amène à rappeler la réglementation en matière de bruit :

En cas de bricolage et de jardinage, les tondeuses à gazon, les motoculteurs et autres engins bruyants ne sont autorisés que :

Jours ouvrables : de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30

Samedis : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00

Dimanches et jours fériés : de 10 H 00 à 12 H 00

Des plaintes étant régulièrement enregistrées, il est demandé à chacun de veiller au respect de ces horaires. Il serait dommage de faire intervenir les forces de l'ordre pour régler des différends qui peuvent facilement s'éviter.

SECURITE ROUTIERE



Le code de la route s'applique dans l'agglomération de Drom comme ailleurs ; ainsi, la vitesse est limitée à 50 km/h, mais il convient, auparavant, de l'adapter à l'état et au profil de la chaussée, ainsi qu'à sa largeur, à son environnement et aux risques potentiels (sorties de cours, présence d'enfants, d'autres usagers, etc.)

Quelques comportements irresponsables ont, de nouveau, été signalés, de vitesse excessive, dans les rues et carrefours du village. Pour le bien-être et la sécurité de tous, il est demandé à chacun de se conformer aux dispositions les plus élémentaires de conduite prudente.



Il peut aussi être bon de rappeler à cette occasion que, dans le quartier de la mairie, la circulation normale doit se faire sur la chaussée et non au delà des caniveaux où la partie gravillonnée est destinée aux piétons ou au stationnement. A côté de l'école, **tout accident entraînerait des conséquences pénales lourdes pour son auteur.**

Il est aussi précisé que le carrefour des RD 81c et RD 98 a été réaménagé depuis quelques années (route de Montmerle/route de Simandre ; voir *Le Petit Dromadaire* N° 28 de avril 2004). Là encore, il semblerait que certains conducteurs n'aient pas encore compris que la circulation doit se faire sur la partie goudronnée.

ARTISANAT

La zone commerciale de Drom s'enrichit d'un nouveau service ! Basée juste en face de la fromagerie (ancienne maison Moissonnier), Fanny est coiffeuse à domicile ; elle sera opérationnelle sur notre commune à la mi-mai.

FANNY COIFF'S
COIFFURE A
DOMICILE

Hommes, Femmes,
Enfants

Tel : 06.18.92.45.25



EPREUVE SPORTIVE

Le "Raid de la vallée de l'Ain" est une épreuve d'endurance, par équipe de deux ou trois, combinant le V.T.T., le canoë, la course/marche en montagne, le roller sur route, l'escalade et l'orientation. Environ 200 équipes sont attendues pour cette manifestation dont le départ et l'arrivée sont à l'Île Chambod. Notre territoire sera traversé, le 17 mai prochain, par des concurrents en V.T.T. ou en rollers.

CYCLES A MOTEUR

La gendarmerie rappelle que, comme tous les autres véhicules à moteur, les cycles motorisés sont soumis à une réglementation, en matière d'homologation et d'usage. **Pour toute utilisation sur la voie publique, le véhicule doit être conforme et le conducteur doit être porteur d'un casque**, à défaut, le contrevenant est passible de poursuites. La gendarmerie de Ceyzériat se tient d'ailleurs à votre disposition pour toute précision sur ce sujet.

N.T.I.C.



Internet figure en bonne place parmi les « N.T.I.C. » (*Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication*). S'il n'est encore pas envisagé de doter la commune de Drom de son site officiel, il pourrait, par contre, être possible de faire parvenir *Le Petit Dromadaire* par messagerie aux habitants intéressés, en lieu et place de l'exemplaire papier !

Si cette proposition vous tente, un essai pourrait être fait sur une période à déterminer, dans des conditions à définir. Il convient alors juste de vous faire connaître . . . par un message à la mairie : mairie.drom@wanadoo.fr , en indiquant votre adresse de messagerie et vos suggestions.

